

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **102 (1966)**

Heft 21

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

21

Montreux, le 10 juin 1966

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

396

Qu'advient-
il de
l'Ecole
romande?



Rapport
présenté au
Congrès S.P.R.
de Montreux,
le 18 juin 1966

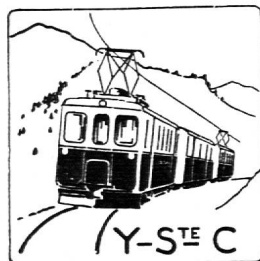
Cabane-Restaurant de Barberine



s/Châtelard-Valais Tél. (026) 6 71 44 ou 6 58 56

Lac de Barberine, ravissant but d'excursions pour les écoles. Soupe - dortoirs, sommiers métalliques avec matelas et couvertures. Café au lait ou chocolat le matin, Fr. 4.80 par élève. Prix spéciaux pour sociétés ; restauration. Chambre et pension à prix modérés. Montée en funiculaire et de là à 1 h. 15 de Barberine. Bateaux à disposition.

Se recommande **EDOUARD GROSS, propr.**



La course d'école
idéale !

**Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson**

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon.
Tél. (024) 2 62 15.

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales

faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. **LES PACCOTS**-Châtel-St-Denis



Grande salle,
accueil
chaleureux
et prix
spéciaux
pour écoles
et sociétés

H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 56 70 93

L'événement de l'année



**Une
course
d'école
par le M.O.B.**

ou encore aux **ROCHERS DE NAYE**
Jardin alpin, vue splendide, arrangements spéciaux
pour écoles.

Demandez la brochure des courses d'école remise gratuitement par la direction du MOB à Montreux,
tél. 61 55 22.

Téléférique Loèche-les-Bains-Col de la Gemmi

Altitude 1410 - 2322 mètres.
Le nouveau téléphérique vous amène en 8 minutes au sommet du col. Vue splendide sur les géants valaisans. Billets spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus avec prix à disposition.
Téléphone (027) 6 42 01.

Sporthotel Wildstrubel à la hauteur du col de la Gemmi

Altitude 2322 mètres - Téléphone (027) 6 42 01.
Le col de la Gemmi sera praticable à partir de la mi-juin. L'hôtel est spécialement aménagé pour les écoles. Vastes locaux et installations sanitaires nouvelles. Prospectus avec liste des prix à disposition.
Famille Léon de Villa, prop.

GRANDSON

HOTEL DU LAC

vous offre sa **terrasse au bord de l'eau**
Tranquillité des parents — Sécurité des enfants
H. Montandon — Tél. (024) 2 34 70

TOUR DE GOURZE Altitude 930 m.

Course classique, belvédère idéal sur le lac Léman et les Alpes, accès facile par les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully : une heure de marche agréable pour les deux premières gares et une heure et quart par Cully (un peu plus pénible). Restaurant au sommet ; soupe, thé, café (prix spéciaux pour les écoles) ; limonade, vin, etc. Restauration chaude et froide.

Se recommande : Mme Vve A. BANDERET.
Téléphone sous Tour de Gourze 99 12 09 Poste de Rieux s/Cully

Faisons le point

Il y aura quatre années cet automne qu'appelé à la direction des affaires de la SPR, le nouveau Comité central recevait entre autres missions celle de travailler à la réalisation des thèses relatives à l'Ecole romande votées par les participants au XXX^e Congrès. Mission délicate : notre Suisse romande ne compte-t-elle pas six cantons francophones, aussi différents qu'il est possible de l'être, possédant chacun son patrimoine culturel, ses traditions, sa conception de l'école ? Et la responsabilité des affaires scolaires n'appartient-elle pas exclusivement aux autorités cantonales, d'autant plus jalouses de leurs prérogatives que l'instruction publique est l'un des derniers domaines laissés à leur initiative ?

D'emblée, par souci d'efficacité, les dirigeants de la SPR ont tenu à fonder leur politique sur une collaboration directe avec les responsables. Il leur paraissait vain de partir en francs-tireurs, de choisir la voie d'une confrontation systématique, de renoncer a priori aux avantages de ce travail en commun dont les travaux préparant le rapport de Bienne avaient donné l'exemple. C'était courir un risque : ils l'acceptaient, conscients de leurs responsabilités.

Il est aujourd'hui possible de tirer un premier bilan, certes bien modeste mais tout de même positif. Le branle est donné : ce qui hier encore paraissait utopique aux yeux de certains est désormais passé sur le plan des objectifs indiscutés parce qu'indiscutables. Des corps politiques aux associations professionnelles, du grand public aux milieux de l'économie, l'unanimité est faite : il faut une Ecole romande. De son côté, la SPR y gagne aussi : groupés quatre années durant au sein de commissions de travail, des collègues venus des quatre coins du pays ont appris à se connaître, à s'estimer, à travailler ensemble ; on assiste à la naissance d'un esprit nouveau, d'un esprit romand. Rien ne saurait nous réjouir davantage !

Bien sûr, si l'on se place sur le plan des réalisations effectives, force nous est de convenir que les résultats sont loin de ce que les plus impatients d'entre nous attendaient. Confrontées à de dures réalités quotidiennes, nos autorités cantonales ne semblent pas encore avoir trouvé leur rythme et ne parviennent pas toujours à séparer les tâches prospectives du menu fretin administratif. Il est du reste difficile de leur jeter la pierre ; notre époque est celle des grands problèmes : aménagement du territoire, épuration des eaux, harmonisation des structures au niveau de plus vastes ensembles. Si l'on songe simplement au fait qu'une loi scolaire pouvait autrefois rester efficace la durée d'une génération, comment nos autorités ne seraient-elles pas aujourd'hui surprises en flagrant délit d'inadaptation fonctionnelle ?

L'essentiel n'est-il pas que chacun prenne conscience des caractères spécifiques du monde d'aujourd'hui, en particulier de l'inefficacité croissante des structures politiques et administratives héritées du siècle dernier ? Lors du dernier séminaire de Chexbres, l'un des conférenciers, brillant responsable du secteur « Personnel » d'une de nos grandes entreprises, nous disait sans mâcher ses mots : « J'ai participé au séminaire de 1962. J'étais il y a deux ans à Villars-les-Moines. Or, vos problèmes sont les mêmes et ne semblent pas aller vers une solution prochaine. Si mon entreprise travaillait ainsi, de deux choses l'une : ou nous irions à la faillite, ou je serais prié de chercher un autre emploi ! »

Sous cette formulation quelque peu brutale se cache une question qui concerne chaque citoyen : notre appareil gouvernemental est-il encore adapté à sa mission ? En contribuant à la poser, le problème de l'Ecole romande rend service au pays.

Armand Veillon.

Qu'advient-il de l'Ecole romande ?

Rapport présenté au Congrès de la Société pédagogique romande, à Montreux, le 18 juin 1966

Le 19 novembre 1965, l'assemblée des délégués de la SPR décidait d'inscrire à l'ordre du jour du Congrès de Montreux un débat général sur l'Ecole romande, qui avait constitué, chacun le sait, le thème du Congrès de Bienne en 1962.

Le 5 février dernier, le Comité central confiait à une commission de cinq membres¹ le soin d'élaborer un mémoire renseignant l'assistance sur l'état d'avan-

¹ La Commission était composée de MM. : S. Amstutz, directeur de l'Ecole secondaire de Corgémont, JB. M. Besençon, maître de classe supérieure, Montreux. R. Hutin, instituteur, Service de la recherche pédagogique, Dardagny, GE. E. Laurent, Département de l'Instruction publique, Neuchâtel. J.-P. Rochat, directeur des écoles primaires de Montreux.

cement d'une initiative qui avait reçu l'approbation de la presque unanimité des milieux officiels et soulevé de légitimes espoirs dans le public. Il la chargeait, par la même occasion, de proposer des moyens propres à encourager les autorités à accroître leurs efforts dans ce domaine.

Reflet de cette double mission, le présent rapport s'articule en deux volets bien distincts : le premier expose les réalisations déjà obtenues, aussi objectivement et complètement qu'il est possible dans un texte volontairement condensé et concis ; le second traduit la volonté de la commission, et avec elle, nous l'espérons, celle de la SPR, de formuler clairement des moyens d'action qui ne soient pas des palliatifs.

Il n'est point question ici de retoucher le rapport de Bienne. Les très nombreux témoignages recueillis

après sa parution, les commentaires de presse et l'abondant usage qu'en ont fait les groupes d'études les plus divers ont montré que les solutions qu'il propose, une fois polies par la réflexion et le temps, pouvaient constituer un dénominateur commun valable. Inspiré, selon le mot d'un commentateur citant Bergson, « par une aspiration énergique au meilleur et une exacte appréciation du degré d'élasticité des choses humaines », le rapport « Vers une école romande » reste le document fondamental qui doit guider notre activité pour une école meilleure en ce coin de pays.

Le but du présent travail est simple, précis, limité : inventorier ce qui a été fait et nous en réjouir, prendre mieux la mesure des obstacles à la lumière des premières expériences, enfin jalonner un nouveau bout de chemin pour ceux qui poursuivront la tâche.

PREMIÈRE PARTIE

Ce qui a été fait

Fidèle au plan du rapport de Bienne, nous suivrons l'ordre alphabétique des cantons.

BERNE

Si le canton de Berne n'a pris aucune mesure très spectaculaire en faveur de l'harmonisation des systèmes scolaires en Suisse romande, il serait erroné de croire qu'il se désintéresse de la question et qu'aucun effort n'a été fait.

1. Les enfants de la partie française du canton âgés de 6 ans révolus au 1er avril peuvent entrer à l'école, alors que dans l'ancien canton, cela n'est possible qu'aux seuls enfants âgés de 6 ans révolus au 1er janvier. C'est dans le sens d'une coordination entre les cantons romands, entre autres, que le législateur a prévu cette exception.
2. Le règlement du 5 mars 1963 sur les écoles moyennes prévoit d'accorder des facilités aux élèves venant d'autres cantons.
3. Actuellement, l'effort principal se fait dans le sens d'une participation du canton à des commissions chargées d'éditer en commun des moyens d'enseignement (allemand, calcul, chant, grammaire, carte de géographie, notamment).
Le canton est représenté à la Commission Monnier¹ et participe également aux travaux de la Conférence romande des recteurs qui tente d'harmoniser les programmes des gymnases.
4. En ce qui concerne les titres d'enseignement, le canton de Berne exige toujours le brevet bernois pour les maîtres de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire inférieur. En revanche, la question ne se pose pas pour le gymnase où le canton accepte non seulement les titu-

lares du brevet bernois de maître de gymnase, mais aussi les licenciés porteurs d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.

Il semble que la prudence des autorités soit due avant tout à la crainte de ne pas créer de malentendus dans un corps enseignant et un public acquis au principe de l'Ecole romande, mais insuffisamment renseignés.

FRIBOURG

La Direction fribourgeoise de l'Instruction publique a pris une part très active aux travaux des commissions et des groupes de travail qui se sont occupés de rationalisation intercantonale. Dans une lettre fort aimable, M. le conseiller d'Etat Python, chef du département, nous tient ces propos liminaires : « D'une manière générale, nous voudrions vous déclarer, d'entrée de cause, que nous sommes tout à fait favorables à l'harmonisation des systèmes scolaires romands, dans toute la mesure compatible avec la nécessité de sauvegarder une certaine diversité tenant compte des caractéristiques propres à chaque canton ».

Et plus loin : « Nous pensons que la meilleure manière de parvenir au but recherché est de commencer par la réalisation d'éditions communes de manuels scolaires. Lorsque les maîtres de différents cantons emploient le même manuel, automatiquement les programmes et les matières tendent à devenir identiques d'un canton à l'autre. Les manuels suivants, fruit de la collaboration entre deux, trois ou quatre cantons, sont ou seront prochainement en usage dans nos classes primaires : le livre d'histoire du cours supérieur, le syllabaire, les manuels de calcul de la première à la cinquième année, un manuel de chants de base avec, en fascicules séparés, les

¹ Voir plus loin, page 378.

mélodies constituant le patrimoine spirituel de chaque canton ».

Notons encore ceci, qui est significatif : « Nous avons décidé, conformément aux propositions inter-cantoniales qui nous ont été faites, de nous rallier au principe du début de l'année scolaire en automne. Une loi ad hoc est en train d'être examinée par le Grand Conseil au moment où nous vous écrivons ».

La conclusion de M. Python est non moins intéressante :

« Nous espérons que ces renseignements vous paraissent utiles et surtout encourageants. Nous croyons pouvoir en tirer la conclusion que l'habitude a été prise maintenant, chaque fois qu'un problème d'ordre général est soulevé, de prendre contact avec les autres cantons intéressés pour voir si une solution commune et harmonisée peut être mise sur pied. Il nous paraît que c'est là un pas important dans le sens de vos postulats ».

GENÈVE

Dans un canton où l'immigration des Confédérés est très forte, l'idée de l'Ecole romande ne pouvait que rencontrer un accueil favorable. Tant les autorités scolaires que l'opinion publique sont acquises au principe d'une harmonisation des écoles des cantons romands.

Nous trouvons la preuve de cette volonté dans le texte adopté, le 9 octobre 1965, par le Grand Conseil du canton de Genève à la suite du dépôt d'une motion relative à la revision du plan d'études de l'enseignement primaire :

« Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à étudier la revision du plan d'études de l'enseignement primaire en vue de :

- a) assurer à tous les élèves l'acquisition des connaissances de base qui leur seront nécessaires, quel que soit leur avenir ;
- b) harmoniser les programmes de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation ;
- c) **prendre toutes les mesures utiles pour accélérer l'harmonisation des programmes primaires entre les cantons romands ».**

Genève répond aux conditions posées concernant le début de l'année scolaire en automne et l'âge fixé pour le début de la scolarité obligatoire.

Sur le plan des réalisations pratiques, la complexité des problèmes n'a pas permis, jusqu'à ce jour, de dépasser le stade des études qui se situent à deux niveaux : la conférence annuelle des chefs de service des DIP romands d'une part, et la conférence trimestrielle des chefs de service de l'enseignement primaire des cantons romands.

Genève suit de près les travaux de ces deux commissions et y participe activement.

NEUCHÂTEL

Dans le canton de Neuchâtel, les mesures consistent tout d'abord en l'accord de principe obtenu du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, au sujet du report de l'année scolaire en automne et de la fixation d'une nouvelle limite d'âge d'entrée à l'école publique. Les dispositions légales à établir le seront de façon à pouvoir entrer en vigueur dès que le canton de Vaud sera prêt à aller dans le même sens.

Elles consistent ensuite en une série d'initiatives ou de réalisations portant souvent sur des points de détail, mais témoignant d'une volonté nette de faire progresser l'harmonisation romande dans tous les secteurs où cela paraît immédiatement possible.

En matière de moyens d'enseignement et de programme, le canton de Neuchâtel a proposé et obtenu qu'une commission romande soit constituée pour unifier la terminologie grammaticale. Il en est de même en ce qui concerne une commission chargée d'élaborer une méthode commune d'apprentissage de la lecture. Les cantons romands ont été invités à se faire représenter à la commission neuchâteloise de rédaction de « Cahiers de vocabulaire ». L'édition provisoire a été mise à l'épreuve dans quelques classes de tous les cantons romands et leurs maîtres ont pu faire rapport sur leurs expériences. Quelques manuels ont été élaborés en collaboration avec d'autres cantons : « Chants populaires » (Fribourg, Valais, Jura bernois et Neuchâtel), « Hygiène alimentaire et recettes culinaires (écoles ménagères), circulation routière (manuel vaudois), gymnastique féminine. Il en est de même pour le matériel, en particulier : adoption d'une carte manuelle de Suisse, choix du matériel Matex vaudois pour l'expérimenter dans les classes terminales de la section préprofessionnelle.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, le canton s'est associé aux travaux romands pour l'établissement d'un livre d'exercices grecs et pour l'adaptation aux sections moderne et préprofessionnelle de la méthode « Wir sprechen deutsch » ; il participe aux études de la commission romande des maîtres de mathématiques et de physique.

Enfin, signalons que les titres reconnus par les cantons qui les ont délivrés sont admis pour l'enseignement dans les classes officielles neuchâteloises. Les élèves venant d'autres cantons sont rarement soumis à des examens d'admission, mais sont admis pour une période d'essai.

VALAIS

La réalisation valaisanne la plus importante, dans le domaine qui nous intéresse, est certainement l'introduction de la Loi sur l'instruction publique adoptée en juillet 1962. Loi très souple, qui laissera à de nombreux règlements particuliers le soin des détails,

ce texte s'intégrera sans trop de mal dans le statut général proposé à Bienne. L'importance particulière donnée à l'enseignement secondaire régional, par exemple, traduit la volonté d'implanter solidement en Valais cet enseignement secondaire populaire décrit dans le rapport au chapitre de « Division générale ». Le législateur explicite d'ailleurs nettement son désir de ne point trop s'écarter des normes romandes: « Il ne faut pas négliger le problème plus général de la correspondance des programmes d'enseignement entre les collèges des différents cantons... Ces problèmes devront être étudiés sur un plan intercantonal ». (Exposé des motifs, page 15).

Dans un domaine plus limité, le Département a pris par ailleurs une série de mesures propres à faciliter une coopération romande :

- Fribourg et Valais ont élaboré des manuels de mathématiques communs pour les trois premières classes primaires. Ces deux mêmes cantons ont d'autre part adopté le manuel vaudois pour les 4e et 5e années.
- Valais est associé à Neuchâtel, à Fribourg et au Jura bernois pour l'édition commune d'un livre de chant.
- Il vient d'adopter le livre d'histoire suisse utilisé par tous les autres cantons romands.
- Sur le plan de l'enseignement secondaire comme sur celui de l'enseignement primaire, les chefs de service valaisans prennent une part active aux conférences régulières romandes qui cherchent à unifier les moyens d'enseignement.

VAUD

Dans le canton de Vaud, en ce qui nous concerne, l'événement principal est la parution, en juin 1964, du « Rapport de la commission extra-parlementaire chargée de l'étude de la structure d'ensemble de l'école vaudoise ».

Ce document suit en effet de très près les suggestions présentées dans le rapport « Vers une école romande ». La volonté de faire concorder la réforme scolaire vaudoise avec celles des autres cantons y est d'ailleurs clairement exprimée :

- parmi les dix principes de base qu'il propose figure en effet celui-ci : « L'école vaudoise doit répondre aux besoins du canton tout en recherchant l'harmonisation avec les écoles des autres cantons romands ».
- La conclusion du rapport est non moins nette : « La commission estime particulièrement important de garder à l'esprit, dans tout ce qui sera décidé, la nécessité d'une harmonisation scolaire entre cantons romands ».

Si nous comparons le schéma présenté dans le rapport « Vers une Ecole romande » sous le titre « Harmonisation des structures » et les tableaux fi-

gurant en pages 31 et 32 du rapport vaudois, nous constatons que ces documents coïncident presque absolument (à l'exception de la période 10-12 ans, dont le projet romand laissait d'ailleurs l'organisation au gré des cantons).

En ce concerne les détails d'organisation des divisions pratique et générale, les propositions du rapport vaudois et celle du rapport SPR sont également fort voisines. Il en est de même pour les conclusions du chapitre « Formation des maîtres ».

En attendant que se réalise la réforme de structure, le canton de Vaud participe à tous les efforts de coordination scolaire romande. Le département a désigné des délégués aux diverses commissions intercantionales chargées d'étudier l'harmonisation des programmes et des moyens d'enseignement. Il a recherché l'agrément des départements des autres cantons en vue de l'élaboration d'un guide pour l'enseignement du calcul au début de la scolarité. Les chefs de service intéressés apportent leur contribution aux séances de travail qui, régulièrement, réunissent les responsables romands des degrés primaire et secondaire.

Il se fait donc quelque chose en terre vaudoise. Sans doute les réalisations pratiques paraissent-elles minimales au regard du but final à atteindre. Il ne faut pas oublier que c'est probablement dans le canton de Vaud que le passage de l'organisation actuelle à une structure romande pose les problèmes les plus difficiles.

PREMIÈRES RÉALISATIONS D'ORGANISATION INTERCANTONALE

Si nous récapitulons l'essentiel de ce qui précède, il ressort que la coopération scolaire intercantonale a bel et bien débordé du cadre théorique et s'inscrit maintenant dans les faits :

- la Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique a officiellement constitué, en juin 1965, une commission intercantonale d'étude, composée de hauts fonctionnaires de chaque canton romand. Présidée par M. Marcel Monnier, alors secrétaire du DIP vaudois, « cette commission a reçu pour mandat de commencer à rechercher parmi les formules de rapprochement entre les différentes législations et les différents équipements scolaires des cantons romands, celles qui seraient les plus faciles à réaliser parce que ne mettant pas en cause des structures fondamentales particulières². »

² Réponse de M. le conseiller d'Etat Clottu à une question du député Maumary. Bulletin sténographique du Grand Conseil neuchâtelois, séance du 22 mai 1963. Il intéressera peut-être de connaître la suite de la citation :

« On a pensé aux manuels, aux programmes des enseignements de base qui, dans chaque canton, s'inscrivent dans une structure identique ou du moins similaire. Les experts ont constaté assez rapidement que, même dans ces secteurs limités, bien qu'importants, il était difficile d'obtenir des résultats véritable-

- Les chefs de service de l'enseignement des six cantons ou parties de cantons francophones se réunissent maintenant en conférences régulières, et ceci aux deux niveaux des enseignements primaire et secondaire. Les chefs de service de l'enseignement primaire surtout nous paraissent avoir accompli un pas important en décidant de se réunir trois ou quatre fois par an. Les trois séances qu'ils ont déjà tenues laissent espérer un travail efficace au point de vue qui nous intéresse, car de ces réunions sont nées plusieurs initiatives intéressantes (commissions intercantionales pour la terminologie grammaticale, l'apprentissage de la lecture, l'élaboration d'un guide pour l'enseignement du calcul, l'adoption d'une carte manuelle commune, etc.). Une partie importante du temps est consacrée aux informations réciproques, ce qui est une première démarche indispensable.
- Des contacts sont maintenant décidés à raison de deux fois par an (au lieu d'une fois comme jusqu'ici) entre responsables des Centres de documentation ou d'information pédagogiques des cantons romands.
- En matière de techniques nouvelles d'enseignement (enseignement programmé, moyens audiovisuels, laboratoires de langues) il faut relever que le Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction (GRETI), fondé en automne 1965, peut jouer un rôle fort utile en créant des contacts et une manière identique d'aborder certains problèmes de l'enseignement.

ACTIVITÉS DE LA SPR

Peu après le Congrès de Bienne, la SPR entreprend une campagne destinée à faire passer les résolutions votées dans la réalité. A la suite de ses interventions et au vu des réactions favorables de l'opinion publique, la conférence des chefs des DIP décide, en juin 1963, de :

- recommander l'adoption de normes communes pour le début de l'année scolaire et l'âge d'entrée à l'école (automne et 6 ans révolus), ces deux éléments devant conditionner toute activité ultérieure concernant l'harmonisation des programmes ;

ment positifs tant et aussi longtemps que le début de l'année scolaire différerait d'un canton à l'autre. La commission, unanime, en est ainsi arrivée à la première conclusion suivante : si nous désirons une école romande, faisons tout d'abord en sorte que l'ensemble des élèves de Suisse romande, y compris le Jura bernois, commencent l'année scolaire en même temps, le début de l'année scolaire étant fixé en septembre ».

- mettre à l'étude un programme commun de grammaire pour les quatre premières années de la scolarité ;
- étudier une meilleure coordination intercantonale sur le plan des moyens d'enseignement.

Parallèlement, dans sa séance du 3 novembre 1962, l'assemblée des délégués SPR votait la création d'une commission des affaires scolaires intercantionales qui recevait pour mission la mise en pratique des thèses de Bienne. En 1963, cette commission créait à son tour un groupe de travail : la CIPER (Commission intercantonale pour une Ecole romande).

Dès lors, la CIPER fut l'organe essentiel de l'action pour une école romande menée par la SPR.

Cette commission a fait une étude comparative des programmes d'arithmétique et élaboré un projet de programme commun.

Elle a en outre entrepris une étude générale des disciplines du français et créé une sous-commission d'étude pour l'enseignement de la géographie.

D'autre part, dans l'esprit de la solution 7 du Rapport de Bienne¹, la SPR a organisé, en juin 1965, une journée d'information romande sur l'enseignement programmé, journée suivie en automne d'un cours de formation pour programmeurs.

EFFORT D'HARMONISATION INTERCANTONALE EN SUISSE ALLEMANDE

Dans un article très remarqué paru en juin 1965 dans les « Schaffhauser Nachrichten », M. Robert Pfund, maître secondaire et membre du comité du « Schweizerischer Lehrerverein », explicitait une série de tendances qui se font maintenant jour au sein de l'opinion publique alémanique. Tendances favorables à une harmonisation scolaire évitant aux enfants les déboires d'un changement de canton, et, plus précisément, en faveur d'une mise en ordre du chaos que représentent, comme chez nous, les différents types et dénominations d'écoles au degré post-élémentaire.

Ces préoccupations, pour l'essentiel semblables aux nôtres, reflètent bien le malaise graduellement éprouvé en Suisse à cause d'un compartimentage

¹ Rappelons-en la teneur : « Le Congrès est persuadé de l'heureuse influence que peuvent avoir pour l'établissement progressif d'un climat favorable à l'école romande les rencontres, stages et cours divers réunissant des enseignants de divers cantons. Il prie donc le Comité central, en collaboration avec les sociétés affiliées, d'en accroître le nombre et l'importance. »

scolaire désuet, contraire à la libre expansion des courants économiques et démographiques qui caractérisent cette fin de siècle.

Nos collègues alémaniques en sont maintenant conscients, dans leur grande majorité semble-t-il, et ce problème paraît passer, progressivement, au premier plan des préoccupations de leurs dirigeants.

Les milieux officiels ne restent pas en arrière. La Conférence suisse des chefs des Départements de l'Instruction publique a constitué une « Commission pour la coordination intercantonale des questions scolaires » (Kommission für allgemeine Schulfragen) qui s'est réunie pour la première fois le 30 mars 1966 à Zurich. Tous les participants, pour la plupart conseillers d'Etat, ont reconnu l'importance et l'urgence des problèmes. Ils ont chargé le Dr Egger, directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, à Genève, de présenter d'ici la mi-juin un rapport détaillé sur tous les efforts de coordination scolaire intercantonaux manifestés jusqu'à ce jour en Suisse. La Commission a d'autre part élaboré un programme de travail touchant les points suivants :

1. **Structures** : âge d'entrée, début de l'année scolaire, passage d'un degré d'enseignement à l'autre, durée de la scolarité.
2. **Programmes** : plans d'études, début de l'enseignement des langues et des branches essentielles, etc.
3. **Moyens d'enseignement** : éditions communes, recherches.
4. **Certificats et diplômes** : définition des exigences et reconnaissance mutuelle.

La prochaine séance a été fixée au 8 juin 1966. Toutes les informations recueillies à ce sujet semblent montrer que les membres de la Commission sont animés d'une volonté très nette de réalisation.

Une question se pose alors. L'Ecole romande et l'Ecole alémanique pourront-elles se penser, se mûrir, se construire indépendamment l'une de l'autre, leurs promoteurs arguant de la disparité des langues ? Devrons-nous voir deux mouvements liés aux régions linguistiques s'ignorer, s'opposer peut-être sur certains points. Cette inquiétude n'est pas gratuite : la récente et fracassante prise de position du SLV sur le début de l'année scolaire au printemps, diamétralement opposée à l'opinion presque unanime des enseignants romands proclamée à Bienne, montre que des contacts plus étroits doivent s'établir dès maintenant, et sur tous les plans, entre les partisans d'une harmonisation scolaire de part et d'autre de la Sarine.

Rien ne serait plus fâcheux que notre désir d'aboutir plus aisément à une coordination intercantonale ro-

mande dénature nos efforts en les teintant de chauvinisme ethnique. Suisses sommes-nous d'abord, Romands ensuite.

ESSAI DE BILAN

L'observateur, dont une assez longue pratique des questions d'aménagement scolaire n'aurait pas encore tempéré la fougue, dira certainement que les vœux du Congrès de Bienne sont aujourd'hui réalisés dans une bien faible mesure. Il aura raison s'il ne considère comme positifs que les minces réalisations communes énumérées plus haut, et les quelques encouragements prononcés dans les parlements.

Il aura raison encore s'il embrasse l'ampleur du chemin qui reste à faire jusqu'à ce que nos enfants puissent se déplacer d'un canton à un autre sans préjudice. Et bien plus encore s'il estime que le vrai but, le but final de l'entreprise est une mise en commun, franche et coopérative, des soucis scolaires propres à chaque gouvernement en cette période d'extraordinaire mutation économique-sociale.

Ce qu'il ignore, c'est que toute réforme est précédée d'une phase d'incubation, qui se passe en deçà du concret. Cette incubation est d'abord une prise de conscience qu'un problème existe, et qu'il est important. Qu'il est plus important que les sécurités du statu quo, et qu'il mérite les sacrifices confusément pressentis. Sans cette lente et sourde fermentation d'idées, une réforme d'envergure a peu de chance de s'enraciner.

Les quatre années qui nous séparent des généreux élans de Bienne ont permis cette prise de conscience. Grâce à la presse, qui nous a remarquablement servis, l'opinion connaît les éléments du problème. D'utopie qu'elle semblait au départ, l'initiative a pris bonne mine : elle n'effare plus. Les fédéralistes, d'abord craintifs, sont en train de comprendre que la coopération, dans ce domaine comme ailleurs, grandit les fédérés en les poussant à l'émulation saine. Les tenants de tel système éducatif — la ségrégation précoce des plus doués, par exemple — en viennent lentement à reviser leur position. Il en est de même, et c'est heureux, de leurs plus violents détracteurs. Bref, un climat de compréhension mutuelle s'est indubitablement installé, et ce n'est pas notre moindre raison d'espérer.

Dans le cadre plus étroit de la seule SPR, réjouissons-nous aussi du vif intérêt suscité par la journée du 2 juin 1965 sur l'enseignement programmé, qui a permis de fructueux contacts face à ces nouvelles techniques lourdes à la fois d'espérance et d'inconnues.

Ces motifs de satisfaction, si réels qu'ils soient, ne doivent toutefois pas faire illusion : tout, ou presque tout reste à faire dans le domaine des réalisations concrètes. Les contacts noués entre responsables n'ont porté que sur des points de détails. Rien n'a

été fait sur le plan des structures, qui seul est vraiment capital puisqu'il conditionne dans une grande mesure l'élaboration ultérieure de programmes communs et le développement rationnel des moyens d'enseignement.

Les auteurs du Rapport de Bienne savaient évidemment que l'harmonisation des structures était une noix fort dure à croquer, aussi avaient-ils proposé parallèlement une série de mesures qui leur paraissaient plus aisées à réaliser d'abord. (Résolution 3, lettres c et d). Le succès n'a guère récompensé leur prudence :

A part quelques mises en chantier de manuels communs, aucun pas n'a été fait vers la « **Création d'une centrale officielle pour l'élaboration et la distribution de fiches et autre matériel individuel** ».

Institution d'un organe romand chargé d'étudier l'utilisation pédagogique des moyens audio-visuels : de belles réalisations cantonales (Valais, Neuchâtel, un service genevois de la recherche digne d'envie) mais aucune entreprise commune.

Essai d'un programme de grammaire commun : néant. La CIPER y œuvre pourtant depuis trois ans.

Quant à la thèse 5, affirmant que seule la constitution par les cantons d'une « Commission romande officielle de coordination scolaire » pourrait conduire à des réalisations concrètes d'une ampleur suffisante, elle a connu un début d'accomplissement par l'institution, en septembre 1963, de la commission intercantonale présidée par M. Marcel Monnier.

Mais cette commission a tenu trop peu de séances pour qu'on puisse juger objectivement de son efficacité. A titre de comparaison, rappelons que les « Länder » allemands, placés devant un problème d'harmonisation analogue au nôtre, ont créé une « Commission permanente » qui a tenu 100 séances plénières en 16 ans d'existence, et qui dispose d'un secrétariat et de tous les moyens propres à une institution de cette importance (budget 1964 : 5 millions de DM).

La SPR elle-même n'a pu réaliser autant qu'elle l'aurait souhaité le programme de la thèse 4, qui l'invitait « à fonder avec les autres associations pédagogiques de Suisse romande une collaboration efficace et durable ».

L'institution de la CIPER, fruit d'une décision commune de toutes les associations d'enseignants primaires et secondaires des six cantons romands, a marqué un grand pas dans ce sens. Toutefois l'activité de cette commission permanente a revêtu un caractère essentiellement technique, fort utile certes, mais d'un effet coordinateur relativement faible¹.

¹ C'est ici le moment de rendre hommage à ces collègues qui, depuis trois ans, au rythme moyen d'un samedi sur six, font le voyage de Lausanne pour y débattre méticuleusement d'arides questions de programmes.

Comment expliquer l'inefficacité de nos efforts dans l'application des thèses de Bienne ? Ne s'agirait-il pas, en ce qui nous concerne, d'un excès de confiance dans le pouvoir d'action et de décision des milieux officiels ?

Enchanté des premières mesures d'harmonisation prises par les chefs des départements, en été 1963, notre comité a cru que cette démonstration de volonté officielle serait suivie plus immédiatement de réalisations concrètes. Les autorités paraissant prendre la relève, il s'est délibérément replié dans une position d'attente, la courtoisie et le sens de la discipline lui enjoignant de ne pas leur forcer la main. Une attitude plus contraignante eût-elle été plus efficace ? Nous ne saurions l'affirmer.

Ce que nous aimerions par contre exprimer, c'est que la SPR et ses dirigeants ont probablement surestimé fortement les possibilités d'action des autorités scolaires cantonales. La commission qui écrit ces lignes compte deux personnes assez étroitement liées aux milieux officiels. Celles-ci n'ont pas manqué d'exposer les conditions difficiles dans lesquelles travaillent les responsables de l'enseignement, dans certains cantons en tout cas : accumulation de problèmes dus à l'expansion démographique, à la pénurie, à l'introduction de méthodes nouvelles (calcul), de moyens nouveaux (télévision), de branches nouvelles (initiation au cinéma), à l'obligation de mettre en place des réformes décidées préalablement au Congrès de Bienne (Genève-Valais), et combien d'autres.

Superposer à tout cela un nouveau problème — le nôtre — constitue souvent une remise en question de certaines décisions qui viennent d'être prises, et une surcharge qui ne porte pas à l'enthousiasme... Bien sûr, nous sommes persuadés que la plus grande partie des questions qui harcèlent aujourd'hui les départements cantonaux sont susceptibles, à plus ou moins grande échéance, d'une étude et d'une réalisation communes qui répartiront le travail et réduiront considérablement les soucis de chacun. Ce gain de peine qu'apportera la mise en commun des efforts sur le plan romand n'est-il pas précisément un des leitmotivs de toute notre action ?

Mais la route est longue encore jusqu'à cet allègement espéré. Que de combinaisons, d'échanges de vues, de conventions seront encore nécessaires, dont l'élaboration chargera d'heures et de tracasseries les services cantonaux suffisant déjà mal à la besogne.

Que faire alors, et que proposer qui tienne compte à la fois du désir général de réaliser l'harmonisation scolaire intercantonale et des conditions de travail de ceux qui la feront ? Ce sera l'objet des pages qui suivent.

Deuxième partie

Esquisse de marche à suivre

Abordant le deuxième aspect de leur mandat, les membres de la commission sont rapidement tombés d'accord sur une constatation d'importance capitale: si toutes les tentatives d'organisation intercantonale n'ont abouti jusqu'ici qu'à des réalisations de détail, sans commune mesure avec la tâche qui reste à accomplir, c'est que l'harmonisation souhaitée ne saurait se faire sans agent coordinateur. Un haut fonctionnaire de l'enseignement nous disait un jour, déplorant comme nous la lenteur du démarrage: « Si l'un de nos chefs de département n'empoigne pas le problème pour en faire son cheval de bataille, il n'y a rien à espérer. »

Est-ce à dire qu'il faudra qu'un canton prenne résolument la tête du peloton et joue ce rôle de catalyseur? Certains y ont songé, et l'on a même entendu lancer l'idée d'une initiative populaire qui, dans l'un ou l'autre canton, engagerait les autorités à jouer résolument la carte romande.

Notre commission n'a pas retenu ce moyen insolite. Elle est trop consciente des impondérables qui feraient automatiquement, au moindre symptôme de pression, jouer le réflexe d'autonomie dans les cantons moins acquis à l'idée. Réalistes, nous n'ignorons pas que des divergences profondes séparent et sépareront longtemps encore certains cantons, et ceci, par exemple, sur un point aussi capital que celui des fins dernières de l'éducation.

D'autre part, dans deux cantons au moins, des lois novatrices ont reçu récemment l'approbation du peuple, qui est moins pressé qu'ailleurs de remettre en question les structures. Bref, il est évident que la nécessité et surtout l'urgence d'une coopération cantonale se font sentir à des degrés assez différents d'un canton à l'autre.

Dans ces conditions, l'idée d'un canton « pilote » relève de l'utopie. Cherchons autre chose. Remarquons d'abord qu'il en est de l'harmonisation scolaire romande comme de toute autre innovation: nul ne la défendra s'il n'y trouve finalement avantage. Avantage aussi prochain que possible, ajouterons-nous.

Essayons donc d'imaginer un système qui permette d'offrir aux divers cantons un certain nombre de bénéfices à relativement brève échéance, sans les engager irréversiblement dans une aventure dont ils ne sauraient discerner les risques. Qui se souvient de cet acte piquant d'Alfred Gehri qui fit fortune au tournant des années 30: « Bureau central des idées »? Ce titre ne nous mettrait-il pas sur la piste? On pourrait en effet songer à une institution libre-

ment créée par les cantons qui le désireraient — tant pis si l'un ou l'autre opte au début pour l'expectative — afin de résoudre en commun certains problèmes qui se posent simultanément à eux.

Cet organe consultatif, marchand d'idées et lieu de rencontre à la fois, éviterait le gaspillage de recherches parallèles qui s'ignorent. Les problèmes ne manquent certes pas qui méritent étude en commun: début de l'année scolaire (pour mémoire) — conceptions nouvelles en mathématiques — allemand au degré primaire — enseignement programmé — TV scolaire — durée de l'enseignement élémentaire et mode de passage en secondaire — méthodes enfin nouvelles pour les classes primaires terminales, et combien encore.

Certes, comme nous l'avons rapporté plus haut, des contacts existent déjà entre dirigeants cantonaux, et plusieurs des objets ci-dessus ont donné lieu à des colloques féconds. Mais ces contacts sont occasionnels et espacés. Ils touchent en outre des magistrats et des hauts fonctionnaires accaparés par bien d'autres besognes, et constituent souvent un pénible surcroît de soucis.

L'organe que nous proposons aurait un autre caractère: officiel, assorti d'un secrétariat et doté d'un budget propre, il jouirait d'une relative autonomie. Sa mission serait à la fois simple et large: chercher une solution romande, si possible acceptable par tous, à chacun des problèmes qui lui seraient posés.

La commission est convaincue que la constitution d'un tel organisme est la condition essentielle et inéluctable d'une harmonisation scolaire digne de ce nom en Suisse romande.

FORME ET STATUT POSSIBLE DE CET ORGANISME

Il devra être à la fois représentatif et efficace, ce qui n'est point facile à concilier. Représentatif de divers cantons bien sûr, mais aussi des divers ordres d'enseignement, représentatif des associations d'enseignants, et probablement aussi de milieux extérieurs à l'école. Ce qui constitue déjà, on s'en doute, un rassemblement d'importance. Compte tenu des expériences de la commission « Vers une Ecole romande », forte de 40 membres, on pourrait tabler sur un effectif de cet ordre de grandeur.

Ce « Conseil » ne serait guère efficace s'il n'était animé et dirigé par un Bureau directeur beaucoup plus restreint: trois à cinq personnalités qui — c'est l'innovation majeure — auraient rang de fonctionnai-

res supérieurs et œuvreraient à plein temps. (Au début probablement à mi-temps.)

Troisième pilier du système : un centre de recherche et d'expérimentation chargé des travaux de nature plus technique. Nous pensons cependant qu'il n'y aurait vraisemblablement pas lieu de créer du neuf : l'un des centres existants, le genevois par exemple, convenablement étoffé, ferait probablement l'affaire.

Quelles pourraient être les tâches de ce **Conseil romand d'organisation scolaire**, dont l'exposé ci-dessus n'est qu'une sommaire et bien imparfaite ébauche ?

Sa mission première serait — en étroite accord avec les cantons — d'inventorier tous les domaines où une harmonisation est indispensable, nécessaire, ou seulement souhaitable. Cette liste dressée, il fixerait un ordre de priorité et soumettrait un programme aux autorités cantonales. Celles-ci resteraient entièrement libres — c'est capital — de se conformer ou non au programme. Dans la plupart des cas, comme il en est déjà aujourd'hui, l'accord ne pourrait se faire d'un seul coup entre les six cantons. Qu'importe ! Ce sera précisément la tâche du « Conseil » de discerner, avec doigté, les domaines où l'entente générale a le plus de chances de se faire.

Progressivement, du simple au plus difficile, se tissera ainsi un réseau d'ententes, de conventions, de concordats multilatéraux, qui dessinera peu à peu le statut espéré de l'Ecole romande.

Œuvre de longue haleine, délicate et complexe, qui réclamera beaucoup de patience, et un climat de confiance sans cesse renouvelé. Sa réussite dépendra, bien sûr, de l'autorité et du savoir-faire des membres du Bureau directeur, moteur et cheville ouvrière du système.

ENCORE FAUDRA-T-IL ARRIVER JUSQUE-LÀ !

C'est justement ce qui nous inquiète. Nous sommes certains que lorsque l'habitude sera prise de soumettre au « Conseil » les problèmes communs, les cantons y verront avantage et que l'organe coordinateur vivra bientôt de sa belle vie. Mais comment engager les autorités, aujourd'hui, à faire ce premier pas ? Heureusement, certains magistrats sont déjà conscients des limites de leur pouvoir en ce temps de complexité croissante dans tous les domaines. Monsieur Marc-Henri Ravussin, chef du Département vaudois des travaux publics, n'écrivait-il pas récemment, parlant des problèmes de son ressort :

« Pour réaliser ces tâches, les cantons romands devraient charger un collège restreint d'experts neutres d'inventorier les besoins, les moyens et les possibilités de chacun. Ces experts pourraient travailler en toute sérénité. Ce ne serait pas une abdication de pouvoir pour les gouvernements, car ceux-ci de-

vraient être déchargés de certaines tâches par trop techniques pour se concentrer sur les vrais problèmes politiques... » (Agence économique et financière, avril 1966).

Les conseillers d'Etat — cela paraît être de leur compétence — ne se feront peut-être pas trop prier pour donner leur approbation de principe. Restera à élaborer en détail le statut de l'organisme ébauché plus haut.

Ne pourrait-ce être là la mission primordiale de la commission intercantonale existante, présidée par M. Marcel Monnier ? Personne en tout cas ne nous semble mieux placé qu'elle pour entreprendre ce précieux travail de mise en place.

ET LES ENSEIGNANTS ?

L'expérience a montré que dans les circonstances actuelles leur pouvoir de décision est pratiquement nul sur le terrain concret des réalisations. Ils ne pourront être réellement influents (dans ce domaine précis de l'harmonisation scolaire entendons-nous) que par le truchement du « Conseil » défini plus haut, dans lequel ils seront largement représentés.

C'est le moment de répéter ici les propos du rapporteur de Bienne, qui était sur ce point péremptoire : « L'institution de cette commission centrale officielle nous paraît revêtir une telle importance que nous n'hésitons pas à voir en elle la clé de voûte de toute la réforme. La SPR dispersera sans grand fruit ses efforts tant qu'elle n'aura pas obtenu satisfaction sur ce point capital » (page 149).

Quatre ans plus tard, les choses étant ce qu'elles sont, force est de constater que ce passage n'a rien perdu de sa pertinence.

Mais il s'agit maintenant de regarder en avant. Vos commissaires avaient mission de prévoir des voies d'approche vers une école romande, et de définir les plus sûres. Leur rapport sera bref sur ce point : la SPR, et avec elle si possible les autres associations d'enseignants de Suisse romande, doit **s'efforcer d'obtenir par tous les moyens à sa disposition qu'un organe intercantonal de coordination scolaire soit créé à bref délai par les gouvernements responsables**. Nous avons proposé un statut possible pour cette institution. Il en est certainement d'autres, meilleurs peut-être. Mais nos réflexions nous ont convaincus qu l'Ecole romande, d'une manière ou d'une autre, passera par ce stade.

MAINTENANT, C'EST L'AFFAIRE DE CHACUN

Si le Congrès adopte ce point de vue et vote nos propositions, la tâche du prochain comité est clairement tracée. Mais quelle sera la nôtre, membres

sans responsabilités précises ? Evitons les généralités gratuites : disons crûment que la meilleure manière d'apporter notre pierre à l'édifice est de donner à nos dirigeants corporatifs les moyens matériels d'agir, et des conditions de travail enfin plus rationnelles.

Prenons l'exemple de la CIPER. Combien de séances ont été nécessaires, prises toujours sur les loisirs et la vie de famille, combien de fatigues ont été dépensées pour mener à chef une tâche relativement limitée : la comparaison des programmes des quatre premières années primaires, et l'élaboration d'un programme commun en arithmétique et en grammaire. Est-ce rationnel, pour un travail aussi technique, de faire venir des commissaires des quatre coins de la Romandie pour 2 à 3 heures de séance, suivies d'un long temps vide où les données du problème s'estompent ?

Si les enseignants veulent jouer leur rôle légitime, une fois les choses en mouvement, il nous faudra trouver d'autres méthodes de travail.

Or l'expérience a montré l'avantage indiscutable du séminaire de plusieurs jours consécutifs sur des séances brèves et espacées. Il s'y crée un esprit d'équipe, les discussions mordent sur les temps de loisir, les problèmes se creusent sans que, à peine assis, des gens pressés prennent congé. Tous ceux qui ont pris part à de telles réunions connaissent la densité du travail qui s'y fait, et ne nous contrediront pas.

Or l'activité de la CIPER, comme celle des autres commissions qu'il faudra sans doute créer, ne pourra guère être efficace sans le recours à de tels séminaires. Il nous appartiendra d'en consentir le prix.

Prix supportable d'ailleurs, puisqu'on a calculé que pour 80 centimes par membre, le prix d'un café crème, la SPR réunirait un groupe de travail de sept personnes pendant cinq jours, tous débours assumés, y compris les frais de remplacement.

L'Ecole romande ne se fera que si elle est portée par un puissant courant d'opinion, c'est presque un truisme de le dire. A fortiori, si les enseignants ne la soutiennent qu'en parole et mesurent chichement leur appui à ceux qui sont à la brèche, la cause ne fera guère de chemin.

Nous proposons donc le versement d'une contribution individuelle unique de cinq francs, destinée à la création d'un fonds de lutte à objectif précis : la promotion de l'Ecole romande. Ce fonds épuisé, le Comité central fera rapport sur son emploi et chacun pourra juger de l'opportunité de renouveler son action de soutien.

Si cette marque tangible d'intérêt devait leur être

refusée, le prochain comité et la CIPER se remettraient bien sûr à la besogne. Ils sauraient toutefois qu'ils n'ont pas l'appui chaleureux de l'arrière, et leur tâche, déjà fort ardue, n'en serait pas facilitée.

PROPOSITIONS

Au terme de son mandat, et à la lumière de ce qui précède, la commission a l'honneur de soumettre à l'approbation du Congrès les propositions suivantes :

1. Dès maintenant et tant qu'il sera nécessaire, la SPR mettra l'accent principal de son activité à obtenir la création par les cantons d'un organe coordinateur intercantonal, où les enseignants seront largement représentés.
2. Quant au statut et à la mission de cet organe, le Congrès approuve les suggestions contenues dans le présent rapport, étant entendu que celles-ci ne sauraient lier la Société si des modalités plus efficaces devaient être proposées.
3. Le Congrès appuie vivement la création d'un fonds de lutte spécial « Ecole romande », alimenté par un versement initial de cinq francs par membre.
4. Le Congrès engage le Comité central à renouer le dialogue avec les autres associations d'enseignants de Suisse romande, et à maintenir avec elles des relations aussi étroites que possibles.
5. Le Congrès est conscient du fait que les efforts en vue d'une harmonisation scolaire entre cantons romands ne sauraient ignorer les efforts menés parallèlement en Suisse alémanique pour une coordination scolaire intercantonale. Il souhaite que la SPR s'y intéresse de près, et invite le Comité central à garder sur ce point un contact étroit avec le « Schweizerischer Lehrerverein » et les autres associations d'enseignants qui s'occupent de la question.

le 4 juin 1966

Les membres de la Commission :

S. Amstutz
M. Besençon
R. Hutin
E. Laurent
J.-P. Rochat, rapporteur



A louer dans villa

2 chambres meublées, jouissance cuisine et jardin.
Tél. 25 91 77, Lausanne.

A propos du rapport principal « La pénurie du personnel enseignant »

I. Formation des maîtres de dessin et autres branches spéciales

Les propositions formulées à ce sujet dans le rapport principal du congrès de Montreux (pp. 145 ss.) ont suscité une ferme réaction de la part des maîtres de dessin romands, dont les porte-parole nous ont prié de publier la lettre ci-dessous. Souhaitons que la discussion s'amorce sur ce point samedi prochain et apporte les éclaircissements nécessaires.

**P. a. : M. Marcel Jaquet, instituteur, président,
82, rue des Crêtets, La Chaux-de-Fonds**

Monsieur le Président,
Mademoiselle, Messieurs,

C'est avec un vif intérêt que nous avons pris connaissance du rapport « La pénurie du personnel enseignant et les moyens d'y remédier », qui sera proposé à l'adoption du 31^e congrès de la SPR, travail d'une ampleur remarquable dont la diversité des situations cantonales ne facilitait pas la maîtrise.

Cela, vous avez dû le ressentir avec plus d'acuité encore que le lecteur qui ne dispose pas de toutes vos sources d'information, et nous comprenons fort bien que la tâche ait pu paraître effrayante à certains. Nous vous félicitons donc d'avoir eu le courage d'affronter ces difficultés et d'avoir conduit votre enquête aussi loin.

Il est cependant un certain nombre de points sur lesquels nous ne pouvons entièrement tomber d'accord avec vous, du moins sous la forme dans laquelle ils sont exprimés. Nous croyons que vous nous permettrez d'exposer ici nos réserves qui concernent essentiellement le domaine que nous connaissons le mieux, celui des « branches non seulement dites secondaires, mais spéciales ». L'excuse en est peut-être qu'aucun des dix membres formant votre commission ne représentait notre catégorie de maîtres, pourtant représentée dans la SPR. Notre avis, exprimé aussi succinctement que possible, s'applique plus particulièrement au dessin, mais pourrait convenir, « mutatis mutandis », aux autres disciplines mentionnées.

Au bas de la page 145, votre rapport affirme, fort heureusement : « Il reste à résoudre les problèmes des branches dites accessoires, mais qui jouent un rôle important dans l'enseignement, surtout au niveau primaire ». Quelques lignes plus loin (p. 146), il ajoute : « Le dessin et l'histoire de l'art sont aussi inscrits aux programmes de gymnases. Pour les candidats instituteurs, il suffira de compléter leur formation par des cours de vacances organisés par la SSTM et RS. »

Il y a là une contradiction qu'il faut probablement attribuer à un accident de rédaction. Sinon à une connaissance imprécise des limites de l'enseignement du dessin dans les gymnases et dans les cours normaux. Ou enfin à une incompréhension de la réelle importance de la pratique du dessin pour le développement psychique et intellectuel de l'enfant et de l'adolescent. Ce dernier cas démontrerait que l'enseignement du

dessin dans les écoles normales est encore trop parcinomieux et par conséquent inadapté à ses buts.

Dans le second cas, il importe de préciser que :

1. Si dessin et histoire de l'art sont bien inscrits aux programmes des gymnases, ce n'est généralement qu'à titre facultatif ou comme branche à option, et encore ni dans toutes les sections ou toutes les années. Donc de manière insuffisante pour permettre à l'adolescent d'atteindre sa pleine maturité dans ce domaine ;

2. Même succédant à un programme complet de dessin au collège et au gymnase, même rendus obligatoires durant plusieurs années consécutives, les cours SSTM et RS ne suffiraient pas à assurer la formation pédagogique, didactique et méthodologique complète du personnel enseignant primaire. Ils sont un heureux et indispensable enrichissement des notions acquises à l'Ecole normale ou à l'Institut pédagogique, mais ne sauraient suppléer aux connaissances de base.

Après lecture (p. 125) d'une aussi nette exécution du maître polyvalent, il est tentant et il semble logique d'y souscrire sans réserve aucune, de notre part surtout, puisque cela devrait nous ouvrir de nombreux nouveaux postes. Là aussi pourtant nous avons quelques observations à formuler.

Aucun pédagogue n'ignore que le jeune enfant ne peut sans tort être ballotté d'une personne à l'autre, ni que « les jeux se font au cours des toutes premières années de scolarité » (p. 180). Or on ne peut espérer gagner à ces jeux en dispensant l'institutrice d'apprendre comment faire pratiquer dessin et autres activités créatrices aux enfants qui lui seront confiés, d'autant plus que ces pratiques sont fréquemment intégrées aux autres activités scolaires.

Dès la quatrième année, en revanche, il est pensable, et cela se réalise de plus en plus, que l'instituteur soit déchargé de la leçon de dessin. Mais non de dessiner, ni de faire dessiner, ni de savoir quand et à quel propos telle ou telle sorte de dessin doit être préférée. Enfin, pourrait-il vraiment suivre le développement de ses élèves, et le contrôler, s'il ignore le sens et le but de leur activité chez le maître spécial ?

Ces raisons pédagogiques font qu'il n'est aucunement souhaitable que l'enseignement ni la pratique du dessin disparaissent du programme des écoles normales.

Il faut aussi avoir le réalisme de regarder certains faits en face, faits qui, même en l'absence des raisons précitées, ne permettraient pas avant longtemps de réduire le programme de dessin des candidats instituteurs. S'il est possible de créer dans un délai assez court

de plus nombreux postes de maîtres de dessin dans les localités d'une certaine importance, les classes de village posent des problèmes qui ne seront pas résolus seulement par les regroupements en cours ou à venir. On peut cependant attendre des autorités qu'elles désignent des maîtres de dessin ambulants, comme elles le font des maîtresses de couture. Et aussi, à titre transitoire pour les grandes classes, de manière définitive pour celles de petits, des conseillers tels qu'on les connaît à Genève et qui ont charge d'assister les instituteurs dans leur classe un mois l'an.

Un troisième point retiendra encore notre attention, celui de la formation des maîtres spéciaux. La manière succincte dont est traité ce problème pourrait laisser entendre à un lecteur non averti que cette formation est négligeable ou que l'on en sous-estime les exigences. Ici comme ailleurs, pourtant, toute solution de facilité ne peut être que dommageable pour les enfants et pour le corps enseignant. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au mémoire présenté aux autorités scolaires vaudoises par la section SSMD de ce canton, mémoire communiqué également pour information au comité SPV. Les arguments et les conclusions de ce document ayant été reconnus valables par le DIP, celui-ci a élaboré un nouveau règlement qui en tient largement compte et haussera le brevet vaudois au niveau des brevets de la plupart des autres cantons.

Pour conclure cette prise de position, nous aimerions rappeler que l'activité manuelle apparente dans le des-

sin et dans les créations expérimentales n'est que le support de la pensée créatrice et que celle-ci s'y épanouit par le moyen essentiel de connaissance : l'expérience sensorielle. Donc affermir l'enseignement du dessin à tous les niveaux scolaires, c'est participer à ce bouleversement de l'enseignement que souhaite la SPR (p. 147).

Nous vous remercions, Monsieur le Président, Mademoiselle, Messieurs, de l'attention portée aux remarques ci-dessus et nous souhaitons qu'elles vous permettent d'adopter une attitude plus nuancée et plus positive que dans le texte qui nous a été proposé. C'est dans cette attente que nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Genève, Neuchâtel et Vevey, le 25 mai 1966.

Maurice WENGER,
président de la
section genevoise

Jean CORNAZ,
président de la
section vaudoise

Eric HUGUENIN,
président de la
section neuchâteloise,
vice-président du
Comité suisse

Georges MOUSSON,
président de la
commission
des plans d'études

C.-E. HAUSAMANN,
membre du
Comité suisse

II. Propositions d'amendements

Résolution IV, alinéa 2 (nouveau texte)

(présentée par M. Fernand Petit, instituteur, Lausanne.)

« L'éligibilité des enseignants dans le corps législatifs doit être reconnue. En cas d'élection, ils doivent pouvoir exercer leur mandat en toute liberté. »

Résolution I, alinéa 3, page 187 (nouveau texte)

(présentée par Christian Ogay, instituteur, Lausanne)

Le prestige dont jouit une profession dépendant enfin dans une large mesure du niveau de qualification de ses cadres, il importe que ceux-ci soient au bénéfice d'une formation complémentaire adéquate. Possi-

bilité leur sera en outre donnée de se préparer d'une manière pratique à leur tâche future.

Résolution VII, page 188 (nouveau texte)

(également présentée par M. Ogay)

Conscient de la nécessité pour les enseignants de s'appuyer sur une association professionnelle forte et unie, le XXXIe congrès de la SPR charge le Comité central d'étudier, en collaboration avec l'assemblée des délégués et les comités des sociétés affiliées, les conditions d'une meilleure cohésion et d'une efficacité accrue.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: G. WILLEMIN, Case post. 3, 1200 Genève-Cornavin, tél. (022) 33 49 66

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 20.- ; ÉTRANGER Fr. 24.-

L'Ecole officielle protestante de Monthey (VS) cherche

une maîtresse diplômée

pour une classe primaire (6-8 ans). Bonne rétribution, caisse de retraite. Entrée en service le 1.9.1966.

Offres à M. Berlie, Closillon 20, 1870 Monthey, tél. (025) 4 20 51.

Tribune libre...

A propos d'un chapitre du rapport présenté au 31e congrès de la SPR à Montreux

Le rapport d'une commission de la SPR, qui sera présenté les 18 et 19 juin prochains à Montreux est une étude approfondie et vaste sur la pénurie du personnel enseignant. Ce rapport a été envoyé à tous les membres de la SPR et constituera le texte de base dont s'inspireront orateurs et auditeurs au 31e congrès. Nous sommes donc en droit d'attendre des collègues qui l'ont rédigé, l'objectivité, la précision et la rigueur qui garantissent la valeur d'une œuvre scientifique.

Or, à la lecture du sous-chapitre 2.6.2.II concernant le cours de formation accélérée, force nous est de constater le peu d'impartialité et d'esprit positif dont l'auteur fait preuve. Il attaque le principe du cours au moyen d'affirmations péremptoires, sans preuves démonstratives, et subjectivement, dénigre la valeur professionnelle des instituteurs « accélérés ». Le ton désobligeant trouve sa mesure dans des formules telles que celles-ci :

— les candidats possédaient un niveau de culture très moyen — on leur a donné un simulacre de culture — une formation professionnelle bâclée — ce fut à peine mieux qu'un cours rapide pour sténodactylographes — ce cours marque le point le plus bas atteint par la politique d'expédients pratiquée par le gouvernement au cours des années 1946-1964.

Notre but n'est pas de riposter en faisant paraître ici un correctif au texte d'E. Buxcel, mais de bien préciser que la SPV a accepté le principe du cours accéléré, et qu'en 1964 elle en a invité les brevetés « à venir grossir ses rangs ».

Nous ne savons pas à quelles sources l'auteur a puisé ses renseignements. Nous sommes en revanche certains qu'il n'a contacté ni M. Robert Michel, directeur du cours, ni les inspecteurs, ni les commissions scolaires, ni les participants au cours pour vérifier le bien-fondé de ses thèses. Nous supposons qu'il n'était pas dans l'optique d'E. Buxcel de blesser ses collègues du cours accéléré, mais de produire un argument-choc supplémentaire, dans la lutte que la SPR a entreprise contre la pénurie. Si la finalité du sous-chapitre 2.6.2.II est uniquement un objectif politique, nous regrettons de devoir payer les frais de la cause.

Pour les participants au cours accéléré :
Marie-Thérèse Theintz.

Réponse à Mlle Theintz

Je voudrais tout de suite rassurer nos collègues du cours accéléré 1962-1963.

Certes, je comprends leur réaction, de nature quelque peu épidermique il est vrai, à la lecture du sous-chapitre 2.6.2.II de mon rapport. Mais je puis affirmer que jamais je n'ai mis en doute, ou ne mettrai en doute, leur valeur professionnelle ou même leurs qualités personnelles. Tout simplement je n'en ai pas le droit, et parce que ce n'était pas mon propos.

Qu'on veuille bien me relire.

Ce que je mets en cause ? La valeur objective d'un tel cours, et l'insuffisance extrême, et proprement alarmante, de la formation qui y a été dispensée, tant sur le plan des connaissances que sur le plan professionnel. Je l'ai fait en termes volontairement durs. Le ton a pu paraître blessant pour nos collègues. Je le regrette bien sincèrement pour eux, mais je demeure persuadé qu'il était non seulement nécessaire de renseigner les deux mille membres et plus de la SPV, mais d'attirer leur attention de façon particulière sur la question, que je juge vitale pour notre profession.

Insuffisance extrême ? Une comparaison du programme du cours (pp. 99-100) avec le programme complet de l'Ecole normale, et les divers examens exigés de part et d'autre, m'ont amené à parler de formation bâclée : est-ce tellement contraire à la vérité ? Le Département de l'instruction publique était véritablement acculé en 1961. Il a choisi une solution : était-ce la meilleure ?

Insuffisance alarmante ? Je suis heureux que Mlle Theintz, dont je salue au passage l'intervention modérée, me donne l'occasion de répéter ici combien l'état de pénurie est grave dans le canton de Vaud, et combien nos autorités ne semblent pas s'acheminer, du moins jusqu'à maintenant, vers une solution satisfaisante pour la dignité de notre profession. En veut-on un exemple ? Faisant partie du Comité central, j'ai pu assister et participer, en octobre dernier, à l'épique bataille pour faire avorter le dangereux projet de titularisation des suppléants issus des écoles privées. J'ai pu mesurer là le dur travail qu'il resterait à accomplir pour persuader nos députés, et nos commissions scolaires, que la revalorisation de l'enseignant primaire est, j'ose à peine l'écrire, d'intérêt national...

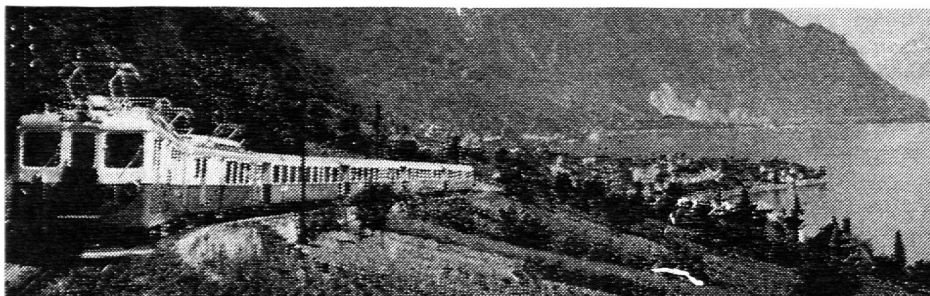
Genève et Neuchâtel exigent le baccalauréat comme formation de base des instituteurs. Vaud, le plus grand canton romand, poursuit sa politique de mesures éternellement provisoires.

Je me suis cru obligé d'en faire part à nos collègues, afin qu'ils prennent conscience de la situation.

Ma « politique » était donc conforme aux intérêts de notre société, donc conforme aux intérêts de nos collègues du cours accéléré 1962-1963, membres à part entière de la SPV. Cette politique est simple : assurer une véritable promotion de notre métier dans la Cité.

Je suis du reste persuadé que Mlle Theintz et ses amis sauront appuyer, au congrès de Montreux, les résolutions proposées par la commission « pénurie » à la Société pédagogique romande.

Emile Buxcel.



Nous irons tous à Montreux

Dans quelques jours, les collègues de la Riviera vaudoise vont voir aboutir le résultat de leurs efforts de plusieurs mois. Le programme de notre 31^e congrès, maintenant connu de tous, va se dérouler selon les projets mis au point. Largement diffusé, il constitue une invitation en bonne et due forme — à laquelle des centaines d'enseignants ont déjà répondu. Ils seront à Montreux la semaine prochaine. Pour eux, l'affaire est entendue.

C'est aux autres que nous aimerions nous adresser encore une fois.

Vous savez, chers collègues, que l'école romande doit absolument sortir du domaine des hypothèses, des plans prudemment classés et jamais exécutés... La majeure partie de ce numéro fixe d'ailleurs nos idées à ce sujet.

Vous n'ignorez pas, non plus, quels remous la pénurie dans laquelle nous vivons depuis des années provoque parmi nous. Chacun a reçu le rapport suffisamment tôt pour permettre une lecture au moins soignée (du genre de celles que nous exigeons fréquemment en classe), sinon sérieusement approfondie.

Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait la peine de confronter vos propres réflexions à celles des rapporteurs? — Le congrès peut travailler sans moi, estiment les blasés, les défaitistes aussi... Qu'ils nous permettent d'évoquer, avec eux, l'impression forte produite par une assemblée aussi nombreuse que possible. Le congrès de Montreux, comme tous les autres, a besoin de manifester ses décisions sans équivoque. Les thèses votées doivent émaner réellement de toute la SPR. Si chacun de nous le comprend, nous nous retrouverons très nombreux au congrès. C'est le souhait fervent de ceux qui travaillent à sa préparation. N'est-ce pas celui de nous tous? Encore ne suffit-il pas de souhaiter: c'est de réaliser qu'il est question maintenant.

Congrès de la SPR, Montreux,
La commission de presse.

Avis important

1. Les CARTES DE FÊTE COMMANDÉES mais NON PAYÉES pourront être retirées à la caisse le samedi matin 18 juin. Dans ce cas, il conviendra de PRÉCISER QUELLES ONT ÉTÉ COMMANDÉES.

2. Tout membre de la SPR qui n'aurait pas envoyé en temps utile son inscription au congrès doit savoir qu'IL PEUT CEPENDANT PARTICIPER A LA SÉANCE ET AU BAL. Des cartes de fête seront en vente, pour eux, à la caisse.

3. Des exemplaires supplémentaires du rapport peuvent être obtenus au prix de Fr. 4.— la pièce. S'adresser à M. A. Veillon, président de la SPR, 6, rue du Lac, 1815 Clarens.

4. EXCURSION AU PIC CHAUSSY :

Le départ de Montreux, le 19 juin, est fixé à 8 h. 30 et non à 9 h. comme le mentionnent les premières indications.

vaud

Congrès SPR Matériel Ecole moderne

La Guilde de travail exposera, lors du congrès SPR de Montreux, du matériel Ecole moderne :

Imprimerie scolaire (presse, casse, caractères, rouleaux, etc.).

Limographe, boîtes enseignantes de calcul et de français.

Brochures de travail pour les plus grands (BT).

Brochures de travail pour les petits (BTJ).

Suppléments des BT (brochures de travaux de recherches pratiques).

Bibliographie de la Pédagogie Freinet.

Des commandes seront prises sur place et le matériel sera livré en OCTOBRE 1966.

Nous rappelons que la Guilde de travail a constitué un dépôt de matériel qu'elle livre sans prendre de bénéfice.

Toute prise de commande réalisée au congrès bénéficie d'une remise de 10 %.

Département de l'instruction publique et des cultes
Service de l'enseignement primaire
Lausanne, place de la Cathédrale 6, tél. (021) 21 61 11

Postes au concours

Morges. Directeur des écoles primaires.

Titre exigé : un des brevets prévus à l'article 95, chiffres 1, 2, 3 et 6 de la loi du 25 mai 1960 sur l'instruction publique primaire et l'enseignement ménager postscolaire, ou licence en pédagogie, ou titre jugé équivalent.

jura bernois

L'enseignement biblique à l'école

mercredi 15 et jeudi 16 juin 1966 à Moutier

L'enseignement biblique à l'école est l'un des plus controversés parmi le corps enseignant.

C'est la raison pour laquelle quelques instituteurs protestants réunis au Centre de Sornetan et les responsables de l'Association des instituteurs catholiques ont décidé ensemble cette session.

Pour la première fois, enseignants protestants et catholiques travailleront ensemble un problème qui leur est commun.

Cette rencontre est vivement recommandée par les inspecteurs scolaires et par le Département de l'instruction publique. Par conséquent, les enseignants peuvent sans autre obtenir les congés nécessaires auprès de leur commission scolaire.

Programme

15 juin

- 9.00 La littérature biblique et les genres littéraires, par le prof. S. Amsler.
- 10.30 Le déluge (Gen. 6 : 5 à 9 : 17). Etude par groupes.
- 12.00 Repas.
- 14.00 Synthèse du travail matinal : étude du texte, par le prof. S. Amsler.
- 16.00 Le récit du déluge : son enseignement aux enfants, par le père Barthélémy.
- 18.00 Prière en commun à l'église catholique.
- 19.00 Repas.
- 20.30 « L'enseignement biblique à l'école : ce que les Eglises en attendent. » Exposés du doyen Fleury et du pasteur Chs Biber de Delémont.

16 juin

- 09.00 Méthode de présentation des récits bibliques, par le père Barthélémy.
- 10.30 La résurrection de Jésus (Jean 20). Etude par groupes.
- 12.00 Repas.
- 14.00 Synthèse du travail matinal : étude du texte par le prof. S. Amsler.
- 16.00 La résurrection : son enseignement aux enfants, par le père Barthélémy.
- 17.30 Prière en commun et clôture de la rencontre à l'Eglise réformée.

Indications pratiques

Lieu du cours : Aula de la nouvelle Ecole primaire, Moutier.

Repas : Les repas seront servis à l'Hôtel de l'Ours (6 francs par repas à payer sur place).

Logement : A condition de le mentionner dans l'inscription, les personnes qui le désirent pourront loger chez l'habitant.

Inscription : Par simple carte postale en mentionnant nom et adresse, à M. Joseph Simonin, rue Centrale 25, 2740 Moutier.

Obligations et avantages : Consulter la FAO.

Montreux. Maître de classe de développement à la Fosge.

Institutrice primaire à Clarens.

Entrée en fonctions : à convenir, au plus tard le 31 octobre 1966.

Les candidats voudront bien envoyer un bref curriculum vitae au directeur des Ecoles primaires de Montreux.

Au pair

Professeur d'architecture cherche pour sa fille (15 ans) place pour vacances d'été (environ 11.7 - 6.8) pour perfectionner le français (troisième année). La fille s'occuperait de petits enfants ou aiderait dans le ménage en attendant d'être traitée comme membre de famille. Préférence : famille dont quelqu'un donnera une leçon de français chaque jour (payée) et également pour fils (13 ans), place payée, évent. dans une autre famille.

Prof. U. J. Baumgartner, Burgstrasse 18, 8408 Winterthour, tél. (052) 6 13 63.

Berufsschule des Kaufmännischen Vereins Olten

Auf Beginn des Wintersemesters 1966-1967 (21. Oktober 1966) wird an unserer Schule eine

Hauptlehrerstelle für Französisch

frei. Ein späterer Stellenantritt kann in Betracht gezogen werden. Es ist erwünscht, aber nicht Bedingung, dass der Bewerber auch weitere Sprachen unterrichten kann.

Wahlvoraussetzungen Diplom für das höhere Lehramt (oder Doktorat) oder ein gut ausgewiesener Bezirks- oder Sekundarlehrer (eventuell zweisprachiger Primarlehrer) mit Unterrichtserfahrung.

Bedingungen und Besoldung 28 wöchentliche Pflichtstunden. Besoldung nach kantonalen Ansätzen. Bis 2 Überstunden zulässig, die besonders honoriert werden. Beitritt zur Pensionskasse obligatorisch.

Bewerbungen sind in üblicher Form und unter Beilage von Foto, Ausweisen und Arztzeugnis im Sinne der Tbc-Vorschriften bis zum 15. Juni 1966 an den Präsidenten der Unterrichtskommission, Herrn Rudolf Lotz-Strub, Klarastrasse 27, 4600 Olten, einzureichen. Nähere Auskunft über die Anstellungsbedingungen können bei Herrn Rektor Rudolf Frey, Bifangstrasse 10, Olten, eingeholt werden, Telefon Schule (062) 5 64 31, privat (062) 5 29 10.

Deux assurances
de bonne compagnie



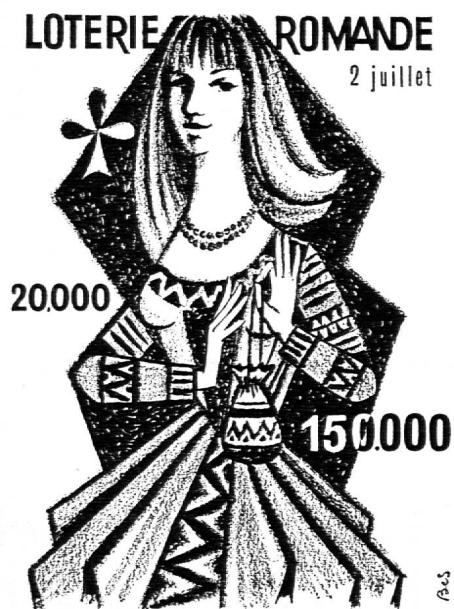
Mutuelle
Vaudoise
Accidents

Vaudoise
Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

LOTERIE ROMANDE
2 juillet

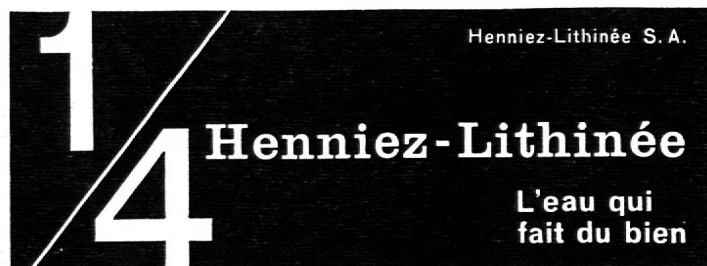


Le souci de l'épargne
épargne le souci

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat



Henniez-Lithinée S. A.

Henniez-Lithinée

L'eau qui
fait du bien

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE 8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Vient de paraître: aux Editions Fœtisch Frères S. A.
Lausanne

AU DIAPASON



recueil de 100 chœurs mixtes « a capella »
publié en collaboration avec la Société Cantonale des
Chanteurs Vaudois

La Pouponnière

LAUSANNE, av. Beaumont 48

Tél 22 48 58

Ecole cantonale de puériculture placée sous le contrôle de l'Etat.

Forme:

des infirmières d'hygiène maternelle et infantile.

Age d'admission: 19 ans.

Travail assuré par le bureau de placement
HMI, à Lausanne.

Entrée: avril et octobre.

Renseignements et prospectus à disposition.



La communication la plus rapide et
la plus économique entre **Ouchy** et les
deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être
obtenus directement dans toutes les
gares ainsi qu'aux stations L-O
d'Ouchy et du Flon.

8^e DIDACTA

Foire Européenne
du Matériel Didactique
24-28 juin 1966 Bâle
Foire Suisse

Heures d'ouverture 9 à 18 heures
Tél. 061 32 38 50

Télex 62 685 fairs basel
4000 Bâle 21 / Suisse

Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ Croix-d'Or 3
GENÈVE

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

L'hôtel-pension

Lac d'Oeschinen

s. Kandersteg O. B. (1600 m. d'altitude) se recommande
pour sa bonne cuisine aux prix favorables pour des écoles
et sociétés. Lits, dortoirs. David Wandfluh-Berger.
Tél. (033) 9 61 19.

Jeune fille, 18 ans, cherche à se placer dans une famille
en vue de perfectionner ses connaissances en langue fran-
çaise. Durée: env. quatre semaines pendant les vacances
du 10.7 au 20.8.1966. Aide dans le ménage. Possibilité de
supporter les frais de séjour. Offres à adresser à W. Menn,
Dufourstr. 188, 8008 Zurich.

La Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat

vous conduira dans vos sites préférés...



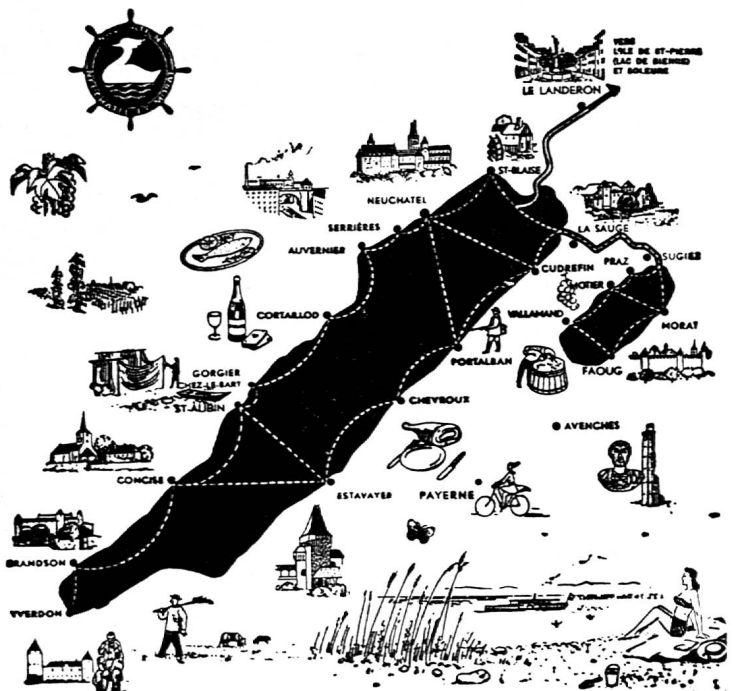
... et vous propose une croisière sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienné et les idylliques canaux de la Broye et de la Thielle.

Services réguliers d'été :

- Neuchâtel-La Béroche-Estavayer-Yverdon
- Neuchâtel-Cudrefin-Chevroux
- Neuchâtel-Ile de Saint-Pierre-Bienne (via canal de la Thielle)
- Neuchâtel-Morat (via canal de la Broye)
- Morat-Vully et le tour du lac

Conditions spéciales pour sociétés et écoles.

Sur demande, organisation de bateaux spéciaux à conditions favorables pour toutes destinations des trois lacs.



Renseignements : Direction LNM, Maison du Tourisme, Neuchâtel, tél. (038) 5 40 12

Votre but de course !

MT-PÈLERIN
900 m.

à 15 minutes
par le funiculaire

Places de jeux, buffets-restaurants

Renseignements dans toutes les gares et à la direction : tél. (021 51 29 12 et 51 29 22



à 45 minutes
par train à crémaillère

Tout le Léman est à vos pieds

Vue étendue sur les Alpes, le Plateau et le Jura

Champs de narcisses en mai et juin



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram No 8 Genève-Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24

SAINT-CERGUE - LA BARILLETTE

La Givrène - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télesiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.
Montreux 1